tal, et pour 270 millions en intérêts. En d'autres termes, la guerre nous coûte encore 270 millions par an. C'est beaucoup. Mais si nous retranchons ces 270 millions de la somme de 1 737 millions représentant l'augmentation des dépenses publiques depuis 1870, nous voyons qu'il reste une augmentation de 1.467 millions qu'on ne saurait imputer à la guerre de 1870.

Comment, en pleine prospérité, après une période de vingt-huit années de paix, un peuple en est-il arrivé à voir ses charges augmentées d'année en année et prendre le caractère de véritables contributions de guerre ? Pourquoi les impôts, déjà trop lourds à la suite des guerres de Crimée, du Mexique et l'Italie, ont-ils doublé en moins de trente ans ? Par suite de quelle fatalité le régime actuel s'est-il montré plus prodigue que tous les régimes précédents ? Pourquoi des Chambres issues du suffrage universel ont-elles été plus impitoyables pour le pauvre contribuable que des Chambres issues du suffrage restreint ? C'est ce qu'il serait curieux de rechercher et que nous nous promettons de faire un jour.

GEORGES MICHEL.

LA CONSTITUTION

LA REVISION DE LA CONSTITUTION PAR UNE CONSTITUANTE

Une réunion importante. — Un discours de M. Charles Benoist. — L'adhésion de M. de Marcère. — Un mouvement qui s'accentue.

Une importante réunion vient d'être tenue à la salle des sociétés savantes, à Paris, sous la présidence de M. de Marcère, sénateur. Plus de quinze cents auditeurs avaient répondu à l'appel du comité organisé en vue de réformer la Constitution par une Constituante.

On connaît ce projet qui ouvre la porte à tant de discussions dignes de fixer l'attention de la démocratie contemporaine. C'est à M. Charles Benoist, l'un des esprits les plus distingués de ce temps, des plus neufs, des plus ouverts à une politique d'orientation républicaine nouvelle, que l'on doit la naissance d'un mouvement qui prend d'extraordinaires proportions.

C'est à Lille que M. Charles Benoist a prononcé son premier discours sur cette question si large et si féconde en aperçus nouveaux. Il a eu un retentissement énorme. Il offrait à des discussions nécessaires un aliment fécond.

La *Réforme Économique* analyse ainsi ce remarquable discours :

L'éminent publiciste a traité de l'anarchie dans l'Etat.

Il voit la cause profonde des périls actuels dans la défectuosité, pour ne pas dire l'absence, de notre organisation politique.

La République, dit M. Ch. Benoist, n'a pas su devenir un gouvernement ; elle est restée à l'état de parti de combat.

Il ne s'est pas formé dans le Parlement de parti vivant et organisé, le personnel politique a été *trop médiocre, parce qu'il était recruté d'une manière trop défectueuse* ; la violence des luttes électorales a laissé le champ libre aux moins dignes et aux moins capables ; peu à peu, ils nous ont fait une république de secte et de guerre, où la France *ne se reconnaît pas, ne se trouve que diminuée.* Le pays est las de cette République, il veut une République de paix sociale, d'ordre et de liberté.

M. Ch. Benoist estime qu'on ne peut y arriver que par une réorganisation des institutions, ce qui implique une *révision de la constitution*. Seulement, dit-il, révisons avec sagesse et n'allons pas confier une œuvre aussi délicate à deux chambres qui, même réunies en congrès, n'y sauraient suffire puisqu'il s'agit précisément, de trouver un remède à l'incohérence et à l'impuissance dont elles nous donnent le lamentable spectacle.

Que le Congrès soit convoqué, parce que la Constitution veut qu'il le soit, mais que son mandat soit limité. Il décidera que cet *e* revision, en vue de laquelle il a été réuni, il est hors d'état de la faire et que, pour la faire, il y a lieu de nommer une Constituante, dont il déterminera la composition et le mode d'élection.

Il faut qu'on s'y résigne, a conclu M. Ch. Benoist, parce que deux choses existant, la république et la France, nous ne pouvons pas permettre que l'une, en se ruinant elle même, en vienne à ruiner l'autre.

La réforme

Quant aux points sur lesquels M. Ch. Benoist voudrait qu'on réforme la Constitution, il ne nous paraît pas utile d'en discuter l'opportunité et la valeur. Contentons-nous de dire que, à son avis, la réforme devrait tendre :

1° A augmenter les pouvoirs du président de la République ;

2° A *lui donner explicitement la faculté de choisir ses ministres hors des Chambres* ;

3° A diminuer le nombre des sénateurs et à modifier le système de recrutement du Sénat, mais non à le faire nommer par le suffrage universel pur et simple ;

4° A diminuer le nombre des députés et, sans toucher au suffrage universel, s'efforcer d'y introduire une dose quelconque d'organisation légale ;

5° A mieux régler et diriger le travail des Chambres ;

6° A améliorer la qualité des lois, en y faisant participer bien davantage le Conseil d'Etat.

Nous n'insistons pas autrement sur ces idées.

Il faut commencer par la réorganisation du suffrage universel. De nos jours, le suffrage universel ne sait et ne peut élire que des minorités et laisse absolument sans représentants la moitié du pays.

Plusieurs journaux, le *Temps* entre autres prêtent à M. Ch. Benoist cette idée que la réorganisation du suffrage universel doit être l'œuvre de la future constituante.

C'est, au contraire, ainsi que l'a dit à Lille M. Ch. Benoist, avant l'élection de cette Constituante que la réforme électorale s'impose ; autrement nous chargerions de faire une Constitution, une assemblée qui, pas plus que les chambres actuelles, ne serait la représentation exacte du pays.

C'est seulement si l'on est assuré de cette réforme préalable — que les Chambres actuelles ont parfaitement qualité pour décréter, soit individuellement, soit en Congrès — que le pays adhérera pleinement à la proposition d'élire une Assemblée constituante.

Mais, même avant de procéder à une désignation si importante pour l'avenir du pays, il faudrait voir des hommes d'initiative et de talent, comme M. Ch. Benoist, se consacrer à l'œuvre préalable et si nécessaire de l'éducation politique du pays.

Le défaut d'espace nous prive de reproduire aujourd'hui l'éloquent discours prononcé à Paris par M. Charles Benoist et souligné d'applaudissements par un auditoire qui offrait une représentation de toutes les opinions et de toutes les doctrines.

M. de Marcère à son tour prit la parole dans une improvisation familière qui toucha profondément l'assemblée. Lui, l'un des pères de la Constitution, l'un des fondateurs de la République actuelle, il avoua avec courage ses imperfections et signala, avec une bonne foi convaincante, les remèdes à y apporter en dehors de toute violence ou de toute dictature.

Il s'est associé au mouvement qui se dessine dans un sentiment d'attachement sincère à l'union indissoluble de la France et de la République, dans une formule plus heureuse et plus féconde.

L'assemblée par des bravos unanimes a ratifié le vœu de ce vieux parlementaire donnant, dans la crise actuelle, sa main à la jeune philosophie, pour le salut de ce pays et de ses naturelles institutions.

LA FUITE DE ZOLA

RÉCIT COMPLET

Comment le Père de la Débâcle a disparu. — Après le procès de Versailles. — Curieuse histoire.

Londres, 27 décembre. — Le *Times* publie ce matin une très curieuse dépêche de son correspondant parisien, dépêche dans laquelle celle-ci donne des détails intéressants sur la fuite mémorable de Zola, après le procès de Versailles.

Voici le récit du correspondant de la feuille anglaise :

A Versailles

A la sortie de l'audience, dit-il, Me Labori se rapprocha de M. Zola et lui dit :

— Ne perdez pas une minute ; gagnez votre coupé, je vais vous y rejoindre. Donnez l'ordre à haute voix, à votre cocher, de vous conduire à Meudon. En route, nous changerons de direction. Partez vite, car l'évivier pourrait bien vous envoyer chercher.

En route, Me Labori dit au cocher de prendre la direction de Paris et, à l'arrivée à la station de la Porte Dauphine, M. Zola et son avocat prirent un fiacre qui les déposa à la porte d'un ami où ils furent reçus par la fille de la maison.

Les préparatifs de fuite

Mme Zola, informée de la fuite de son mari, arriva un peu plus tard, suivie de M. Georges Clémenceau et de son frère. Une discussion s'engagea sur la décision à prendre. Me Labori et M. Clémenceau furent d'avis que M. Zola devait disparaître pour quelque temps, afin de ne pas courir le risque d'une condamnation définitive qui eût porté un préjudice irréparable à la cause de la revision.

M. Zola refusait énergiquement de se soustraire aux poursuites judiciaires. Son désir était de faire appel à la Cour de cassation et de se représenter devant la Cour d'assises de Versailles dans le cas où l'appel serait rejeté ; mais, sur l'insistance de sa femme, il se rendit au désir de ses amis.

Un peu de gaîté

Mme Zola revint alors chez elle pour prendre les effets de voyage nécessaires à son mari, mais la pauvre femme avait complètement perdu la tête : à son retour, on constata, non sans une certaine hilarité, qu'elle ne rapportait autre chose qu'une chemise de nuit enveloppée dans un journal.

On réunit quelques accessoires de toilette ; des billets de banque furent cousus dans la doublure des vêtements de M. Zola et ses amis lui donnèrent tout l'or qu'ils possédaient.

On dîna et à 9 heures du soir le chef de la maison se rendit en voiture à la gare du Nord où il prit un billet pour Londres. M. Zola et sa femme se rendirent à la gare dans une autre voiture.

En route pour l'exil

Après avoir attendu une heure dans la cour de la gare, M. Zola laissant Mme Zola dans la voiture, entra dans la gare, pénétra sur le quai et trouva son ami devant un wagon vide : celui-ci lui remit le billet et le train partit.

Mme Zola retourna chez elle et fit diverses visites pour détourner les soupçons.

Comme M. Zola ne savait pas un mot d'anglais, M. Clémenceau avait écrit sur un bout de papier le nom de la station de Charing-Cross et celui de la station où M. Zola devait prendre le train pour se rendre dans un petit village situé sur la ligne de Birmingham.

A Londres

En arrivant à Charing-Cross, M. Zola remit l'adresse au policeman qui donna l'ordre à un cocher de le conduire à la station indiquée sur le papier.

M. Zola, tenant son papier à la main, descendit à l'hôtel indiqué par M. Clémenceau. Le propriétaire fit appeler sa fille, âgée de douze ans, qui savait quelques mots de français, et on s'arrangea.

Le lendemain, la jeune fille, en voyant les journaux illustrés, se tourna vers son père : « C'est M. Zola qui est chez nous ! » dit-elle ; mais son père lui recommanda la discrétion. Le lendemain, M. Zola vit arriver chez lui le clergyman qui, sans le nommer, tenait à lui faire visite.

Les passe-temps de l'exilé

Tout le monde dans le pays savait, au bout de la semaine, que l'étranger nouvellement arrivé n'était autre que M. Zola ; mais tout le monde fut d'une discrétion exemplaire qui étonna Zola lui-même.

Celui-ci fit aujourd'hui couramment les journaux anglais et étudie les coutumes de l'Angleterre. Il n'a pas habité Londres, comme on l'a dit ; il est toujours resté à la campagne ; quand il a quitté ce premier village, il a séjourné quelque temps dans le Middlesex.

Depuis lors, M. Zola a habité cinq localités différentes.

LE DUEL REGIS-LEPIC

Paris, 27 décembre. — Le duel Max Régis-Lepic, ajourné hier, a eu lieu à nouveau cet après-midi, à trois heures, à Levallois.

A la première reprise, M. Lepic a été atteint d'une blessure épidermique à la joue gauche et d'une blessure légère dans la région sous-clavulaire droite.

M. Régis a été atteint également d'une blessure épidermique à la fèvre supérieure gauche. Le combat a continué.

A la troisième reprise, M. Lepic a été atteint, dans la région épigastrique, d'une blessure pénétrante d'un centimètre de profondeur. Le combat a été alors arrêté.

Un incident après le duel

Paris, 27 décembre. — A l'issue du duel de M. Max Régis-Le Pic un incident s'est produit entre M. J. Guérin de la *Libre Parole* et M. Michon des *Droits de l'Homme*.

M. Michon s'était, paraît-il, vanté alors qu'il était rédacteur à un journal ennemi de M. Guérin, de faire son affaire à celui-ci, la première fois qu'il le rencontrerait.

M. Guérin, s'étant trouvé aujourd'hui devant lui, a demandé s'il était bien M. Michon, et, sur sa réponse affirmative, il le souffleta, à deux reprises.

UNIFICATION

des types de torpilleurs allemands

Les premiers torpilleurs allemands ont été construits à Brême, dans les chantiers de la Weser, en 1882 ; ils avaient 31 mètres de long et un déplacement de 57 tonneaux : leur machine, de 500 chevaux, leur donnait une vitesse de 12 nœuds ; ils sont actuellement déclassés et servent de vedettes.

Après eux, vinrent les torpilleurs du type Schichau, dont les premiers spécimens avaient 37 mètres de long, un déplacement de 85 tonneaux et une vitesse de 19 nœuds obtenue avec une machine de 1.000 chevaux.

Les torpilleurs Schichau ont 49 mètres de long et 155 tonneaux de déplacement ; ils filent 25 nœuds avec une machine de 2.500 chevaux.

C'est en 1886 que nos voisins entreprirent la construction des torpilleurs divisionnaires ; leur longueur a passé de 55 mètres en 1886 à 65 mètres en 1897, leur déplacement de 250 à 350 tonneaux, leur puissance de 2000 à 5,000 chevaux et leur vitesse de 20 à 26 nœuds.

On signale aujourd'hui une forte tendance à l'unification de tous ces types.

Les chefs de la marine allemande ne seraient pas éloignés de s'en tenir désormais à un type d'environ 300 tonneaux et dont la vitesse, de 30 nœuds pour le moment, croîtrait naturellement avec le progrès réalisé dans les machines marines.

BONS DE L'EXPOSITION DE 1900

Lots de 100 francs

Les cent cinquante numéros suivants sont remboursés chacun par 100 francs :

Sér.	N°	Sér.	N°	Sér.	N°	Sér.	N°
71	2608	36	3283	152	2919	322	4154
301	7598	260	3155	93	640	243	5725
310	6556	23	9160	279	4082	33	1433
37	9978	245	8	47	1932	38	5475
282	6734	211	4824	184	1658	176	8104
165	2949	16	4564	265	590	434	2278
190	8370	244	4823	4	4213	21	4512
382	775	251	5626	303	2614	288	3160
277	8957	283	8685	300	5802	65	1190
307	946	195	2178	35	6247	19	5763
262	1050	409	6357	260	3574	134	9400
181	5090	297	5556	266	4334	229	582
74	2565	155	4043	93	7235	414	9368
5	7073	434	9985	27	1650	45	8808
150	7133	153	390	442	2328	249	3524
72	8943	32	8249	247	7893	166	401
242	1692	218	7936	484	6490	289	2425
218	6163	205	3423	388	7643	118	4007
135	7337	57	4038	44	9856	90	6564
188	8932	347	2552	287	3557	290	4954
325	4883	478	264	473	7740	105	3270
34	1096	408	5525	57	4568	13	3684
273	4501	149	7130	297	4019	297	7572
297	6275	233	947	199	6008	34	4626
204	7557	133	6704	55	6027	317	2749
158	7449	321	6414	232	692	45	3260
298	4732	249	407	322	302	167	6977
474	7493	6	7365	108	7918	190	78
5	7988	248	8185	445	1217	85	3446
68	7600	265	9966	72	615	82	6473
193	2638	68	9198	287	8586	58	7236
189	7756	142	3295	302	4475	152	5264
159	4585	163	3239	68	6155	135	589
125	6857	106	4772	211	3454	174	1859
44	9509	325	2897	429	6195	282	7494
297	9674	256	2767	257	3844	82	9954
144	5285	266	3580	100	4129	166	7036
53	3578	196	3132	180	9475		

L'ÉPURATION DES EAUX DE L'ESPIERRE

Le préfet du Nord et les administrations municipales de Roubaix et de Tourcoing au ministère des travaux publics

(De notre correspondant particulier)

Paris, 27 décembre. — M. Krantz, ministre des travaux publics, a reçu, cet après-midi, M. Vatin, préfet du Nord, et l'ingénieur en chef du service de la navigation du département, ainsi que M. Desobry, adjoint au maire de Roubaix, accompagné de plusieurs membres de la commission mixte des eaux, M. V. Hasselroucq, maire de Tourcoing, et MM. Sénélar, adjoint, et Muller, conseiller municipal de cette ville.

Cette délégation venait entretenir le ministre de la question de l'épuration des eaux de l'Espierre.

L'entrevue commencée à trois heures et demie a duré plus d'une heure.

La conversation a roulé sur la modification apportée aux données du problème par l'invention du procédé Delattre, qui a montré, comme on sait, le retrait du projet primitif qu'avait déposé le Gouvernement.

Mais la majeure partie de l'entrevue a été consacrée à l'examen des moyens financiers propres à faire aboutir la solution proposée.

L'usine épuratrice tirera son profit des produits qu'elle extraira des eaux, mais la vente de ces produits ne couvrira pas les frais du travail d'épuration, aussi une subvention sera nécessaire.

Au cours des pourparlers entre le ministre et les représentants des villes de Roubaix et de Tourcoing, des concessions ont été faites par les deux parties, et il paraît certain qu'un terrain d'entente a été trouvé. Une combinaison financière, dont le principe de la garantie d'intérêt forme la base, a été élaborée, et si complexe qu'elle soit, elle paraît devoir aboutir.

Le problème est donc en voie de solution, et cette solution sera, nous a-t-on assuré au ministère des travaux publics, de nature à satisfaire l'Etat, les villes et les Belges.

Notre Prime

DEMANDEZ LA

SCIENCE AMUSANTE

A LA LIBRAIRIE DU

Journal de Roubaix

71, GRANDE-RUE

Chronique Locale

ROUBAIX

Les résultats de l'exploitation de la Compagnie nouvelle des tramways de Roubaix et Tourcoing. — Nous trouvons dans l'*Officiel* les renseignements qui suivent concernant les résultats de l'exploitation de la Compagnie nouvelle des tramways de Roubaix et Tourcoing pendant le premier semestre des années 1897 et 1898.

PREMIER SEMESTRE 1897. — Pendant le premier semestre de 1897, la longueur réellement construite était de 27 kilomètres et la longueur moyenne exploitée de 31 kilomètres.

Les dépenses d'établissement s'élevaient au 30 juin à 3.632,206 francs.

Du 1er janvier au 30 juin, les recettes se sont élevées à 442,508 francs et les dépenses à 242,867 francs, d'où un produit net de 199.641 francs.

Les recettes par kilomètre ont été, pendant le même espace de temps, de 14,274 francs, et les dépenses de 7,834 francs, soit un produit net de 6,440 francs.

Le rapport des dépenses aux recettes a donc été de 55 o/o, et les recettes par jour-kilomètre de 79 francs.

PREMIER SEMESTRE 1898. — Pendant le premier semestre de l'année 1898, la longueur construite et la longueur moyenne exploitée ont été les mêmes que pendant le premier semestre de l'année 1897.

Les dépenses d'établissement s'élevaient au 30 juin à 3.736,828 francs.

Du 1er janvier au 30 juin, les recettes ont été de 454,588 francs et les dépenses de 248,153 fr., d'où un produit net de 206,455 francs.

Les recettes par kilomètre se sont élevées à 14,664 francs, les dépenses à 8,004 fr., soit un produit net de 6,66 francs.

Le rapport des dépenses aux recettes a été de 54 o/o, et les recettes par jour kilomètre de 81 francs.

L'intervention de M. Eugène Motte à la Chambre dans la discussion de l'accord franco-italien. — Nous recevons la lettre suivante :

« Roubaix, 26 décembre 1898.

« Monsieur Alfred Reboux,
Propriétaire du *Journal de Roubaix*,

« Après une campagne dont l'objectif était de démontrer l'erreur du système protectionniste, et, l'avantage d'un système économique plus libéral reposant sur le principe des échanges, et, dont la preuve a été faite par le résultat acquis par le fait de la convention Franco-Suisse, nous tenons à vous remercier de l'hospitalité que vous offrez dans votre journal à tous les articles qui concernent les questions économiques.

» Nous tenons également à féliciter et à remercier publiquement M. Eugène Motte, député de Roubaix, et nous nous faisons à cet égard l'interprète de nos confrères, du soin qu'il prend de se faire, à la Chambre des d'putés, le porte-parole et le défenseur des intérêts des industriels.

» Les questions intéressant l'industrie et le commerce, sont si souvent oubliées ou passées sous silence, que ce n'est que justice d'approuver et d'encourager dans cette voie, ceux qui comme lui ont le courage de bien vouloir s'en occuper.

» Si M. Eugène Motte a su en si peu de temps conquérir une notoriété incontestable au sein du Parlement, si on l'écoute, et si comme cela ne fait aucun doute on arrivera à l'écouter chaque jour davantage, c'est non seulement à cause de sa compétence au point de vue des sujets qu'il traite, mais, aussi, parce qu'il expose les faits d'une façon claire et positive et avec le courage de son opinion.

» Cela est d'autant plus appréciable, que de tels hommes sont malheureusement trop rares dans notre assemblée législative, où les intrigues des passions politiques prennent trop souvent la place de la vraie politique d'affaires.

» Espérons que l'exemple de M. Motte sera suivi et formons le vœu qu'il devienne le *plus tôt possible le chef* d'un groupe qui en prenant à cœur de s'occuper des intérêts du commerce et de l'industrie, défende au sein du Parlement des intérêts trop souvent négligés dans notre pays.

» En attendant, veuillez agréer Monsieur l'expression de mes sentiments distingués.

» LOUIS BLONDEL,

» *fabricant de tissus d'ameublement.* »

L'accident de la rue Pierre-Motte. — Mort de la victime. — Comme nous l'avions prévu, Joseph Scheldewaert, la victime de l'accident survenu, samedi soir, rue Pierre-Motte, en face des Halles Centrales, a succombé, mardi à midi, à ses blessures. Il était âgé de 72 ans.

Un vol avec effraction. — Tandis que M. Delplace, receveur d'octroi, et sa femme, demeurant 48, rue des Fleurs, étaient au spectacle, dimanche soir, des malfaiteurs se sont introduits dans leur domicile.

Après avoir fracturé plusieurs meubles ils ont enlevé une somme de 160 francs en argent ainsi qu'un révolver.

Plainte a été déposée entre les mains de M. Lecomte, commissaire de police du 2e arrondissement, qui a ouvert une enquête.

Les vols avec effraction qui ont eu lieu dans la nuit de samedi à dimanche, et dont nous avons entretenu nos lecteurs, ont donné lieu à une minutieuse enquête de la part de M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement.

Le magistrat est parvenu à découvrir que les audacieux cambrioleurs arrêtés avaient, avant de commettre leurs méfaits, soumis à un commerçant de Roubaix des échantillons des tissus qu'ils avaient l'intention de voler chez M. Edouard Delbart.

Le prix de 1 fr. 50 le mètre avait paru dérisoire au commerçant et lui avait fait concevoir des doutes sur la provenance des marchandises offertes.

Les trois individus arrêtés seront conduits, mercredi matin, à Lille ; d'autres arrestations sont imminentes.

Mort au poste de police. — Un malheureux, André L..., trouvé en état d'ivresse, rue de l'Epeule, lundi après-midi, vers quatre heures et demie, avait été conduit au poste de police de la rue des Arts pour y cuver son vin.

Dans la soirée, vers huit heures, un agent étant entré dans le violon, fut bien étonné de trouver L... sans vie.

M. Lecomte, commissaire de police, informé, fit requérir M. le docteur Lepers qui ne put que constater la mort et l'attribua à une congestion causée par l'alcool.

Le cadavre a été transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

Un homme atteint par un camion. — Nous avons relaté le pénible accident survenu, lundi après-midi, rue de Lannoy, à Eugène Ansens, domestique de M. Couroble, *farinier*.

L'on avait cru d'abord qu'une voiture de factage du chemin de fer avait heurté le camion de M. Couroble et que Eugène Ansens, voulant voir si aucune avarie n'était arrivée, était tombé en se penchant.

Le cocher qui conduisait la voiture de factage nous prie de dire que c'est le camion qui a heurté sa voiture stationnée en ce moment devant l'imprimerie de M. Derion.

— Voulez-vous faire une cuisine délicieuse ?

— N'achetez que le beurre d'Oostcamp, le kil. **3,60**, *rue du Bois, 13, et dépôts succursales.* 52499

LE SIROP PECTORAL DELABAERE

guérit les rhumes, le flacon 1 fr. 40. *Pharmacie Delabaere*, rue d'Hakermann, 51, Didry, rue Notre-Dame, 32, à Roubaix.

La distribution des cartes de visite. — Plusieurs de nos lecteurs nous demandent des renseignements complémentaires sur la distribution des cartes par l'administration l'*Express*, voici ces renseignements : On peut déposer les cartes dans l'une ou l'autre des maisons désignées précédemment pour les villes de Paris, Lille, Amiens, Roubaix, Tourcoing, Armentières jusqu'au 29 décembre, 8 heures du soir pour les distributions des 30 et 31 décembre et celles qui seront déposées après seront distribuées le 2 janvier et cela tous les jours jusqu'au 10 janvier. L'économie est réelle puisque l'on paie la moitié du prix de la poste et que l'on peut être certain de l'arrivée en temps voulu. Les bureaux de l'*Express* sont situés à Lille, 32, rue des Prêtres ; à Roubaix, 59, rue de la Gare ; à Amiens, 46, rue des Cordeliers ; à Armentières, place de la Gare, et à Paris, 8, rue Montesquieu.

C'est la sixième année que fonctionne ce service que nous utilisons nous-mêmes pour la distribution de cartes à notre entière satisfaction. 537444

Vin d'Algérie garanti pur : **vin rouge**, 75 fr. la barrique ; **vin blanc**, 400 fr. la barrique, pris à l'entrepôt à Roubaix. — Adresser les commandes, 45, rue Saint-Georges, Roubaix. 43618—45578

TOURCOING

L'ÉLECTION DE TOURCOING

et la presse

Nous continuons à relever les appréciations données par les principaux journaux sur l'élection de Tourcoing.

« Il y a une grande joie dans les journaux socialistes, causée par l'élection de dimanche dernier à Tourcoing. C'est un effet une consolation pour le parti socialiste, qui avait subi des échecs bien sensibles dans le département du Nord. Cette fois, il obtient satisfaction. Ce n'est pas, à la vérité, un socialiste, classé comme tel, qui l'a emporté. Mais c'est un radical, M. Dron, et cela revient au même. Sur le nom de M. Dron s'est faite à Tourcoing la coalition, la concentration des radicaux et des socialistes, et nul doute que le bénéficiaire de cette alliance n'ait donné des gages sérieux aux socialistes à qui il doit sa victoire.

» On voit, dans cette élection de Tourcoing, un premier effet de l'abandon de la politique qui avait pour principe la lutte contre le socialisme.

» Cette politique avait déjà donné d'heureux résultats. Le département du Nord, si activement travaillé et envahi par les doctrines collectivistes, faisait, et non sans succès, de sérieux efforts pour s'en dégager. On n'a pas oublié, non amoins, les élections de Roubaix, et la campagne si vigoureuse et si féconde de M. Motte. Mais cette politique a dépiu aux amoureux de la concentration. On a crié qu'il fallait en finir avec cette politique de « ralliés ». La Chambre a cédé à ces injonctions en annulant l'élection du député républicain de Tourcoing, M. Masurel.

» Le ministère radical n'a eu rien de plus pressé que de frapper le préfet qui s'était associé, dans le Nord, à la politique nettement antisocialiste du ministère Méline. Inutile de dire que ce préfet n'a pas été replacé par M. Dupuy. La politique de concentration a prévalu de nouveau dans le Nord. Les traditions de M. Vel-Durand ont été restaurées. On en voit les suites. Ce sont les socialistes qui s'en réjouissent à juste titre ».

Voici l'article de la *République française* :

« Que MM. Viviani et Millerand, qui, depuis la défaite de MM. *Guesde et Jaurès*, ont pris la direction du groupe socialiste de la Chambre, célèbrent comme un véritable triomphe l'élection de M. Dron, on ne peut en somme, que le trouver naturel : cette élection est bien, en effet, une victoire socialiste.

» Mais que les journaux radicaux, et notamment le *Voltaire*, prennent ce succès à leur compte, c'est de quoi prêter un peu à sourire. La prétention dans tous les cas, ne trompera personne dans le Nord, car tous les journaux de ce département, à commencer par l'organe de M. Dron lui-même, sont d'accord pour constater que l'élection n'est due qu'aux quatre mille voix socialistes et collectivistes.

« M. Dron, dit l'*Echo du Nord*, est élu grâce au parti collectiviste qui, sur les instances du *Réveil du Nord* et de M. Duvernay, a voté comme un seul homme pour le candidat radical. «

» Et notre confrère ajoute avec raison : « C'est une victoire dont les conséquences ne sont que trop faciles à mesurer. »

» Ces conséquences, pouvons-nous dire à notre tour, ne se feront pas attendre, car le *Réveil du Nord*, l'organe collec-

---

FEUILLETON DU 29 DÉCEMBRE 1898. — N° 3

FEU ROBERT-BEY

PAR ARMAND LAPOINTE

III

— C'était bien imprudent fit observer le magistrat, car il pouvait surgir un obstacle...

Quel obstacle, monsieur l... le sentier n'est pas public et n'est utilisé que par les gens du château et pour l'exploitation du bois.

— C'est lui ce tronc d'arbre qui barre le chemin et qui a préparé la catastrophe !...

— Il ne s'y trouvait pas lorsque Dominique et moi nous sommes passés ici pour aller chercher monsieur à la gare ; et bien certainement il a été placé là par les assassins pendant le temps qui s'est écoulé entre notre voyage d'aller et celui du retour.

— Il n'y avait rien a dire à cette explication du valet.

Oh ! les criminels avaient tout prévu pour que les soupçons s'égarassent sur des innocents !

— Continuez ! fit le juge d'instruction.

— Tout a coup, reprit Justin, les chevaux s'abattirent ; la voiture s'arrêta sous un choc violent, Dominique fut précipité de son siège et tomba à droite. Le parapluie s'est échappé de mes mains. Je me cramponnai à la lanterne de gauche, qui venait de s'éteindre, et l'essayai de descendre. Au moment où mon pied allait toucher le sol, j'entendis la détonation d'une arme à feu. Je me retournai vivement, et j'aperçus Dominique roulant dans le fossé... là !.. A la portière de droite, vers laquelle s'était précipité monsieur, deux hommes, la figure noircie, le criblaient de décharges réitérées, ce qui me fit supposer qu'ils étaient armés de révolvers. Que faire ? de jeter sur les assassins !... J'en eus la pensée ; mais seul et sans arme, c'était courir à la mort sans profit pour personne. Je franchis le fossé, m'enfonçant sous le taillis, par la gauche, et je courus toute d'une trait à la ferme des frères Simon, pour leur demander aide.

— Pourquoi pas au château ?

— Parce que la ferme est plus rapprochée d'ici que le château, et que me diriger vers les Petites-Loges c'était me livrer surement aux assassins. Je trouvai les frères Simon en train de prendre leur repas. Aux premiers mots que je leur dis, ils allumèrent un falot et s'empressèrent de me suivre. Ah ! quel spectacle, monsieur ! mon pauvre maître gisait dans le sentier... à cet endroit, la figure criblée de balles et de coups. C'était affreux à voir ! . Un peu plus loin... là... dans ce fossé, était couché Dominique, la face contre terre, froid, inanimé.

Et comme si l'évocation du drame eût avivé sa douleur, Justin eut des larmes plein les yeux et des sanglots dans la voix.

Que M. le juge d'instruction me pardonne, dit-il avec un geste de désespoir, je ne puis surmonter mon émotion.

Cette déposition fit une grande impression sur l'auditoire, et il ne vint à l'esprit de personne d'emettre le moindre doute sur sa sincérité. D'autant mieux qu'elle fut confirmée de point en point par les frères Simon, pour la phase à laquelle ils avaient pris part.

— Les assassins étaient au nombre de deux, avez vous dit, demanda le juge d'instruction.

— Oui, monsieur.

— Vous serait-il possible de nous donner leur signalement ?

— Il me serait difficile d'être très précis à cet égard, à cause du trouble dans lequel j'étais. Tout ce que je puis dire, c'est que l'un était plus grand que l'autre et qu'ils m'ont paru tous les deux misérablement vêtus...

Le magistrat s'adressa aux frères Simon.

Vous ne connaissez dans le pays aucuns vagabonds, points de mendiants auxquels pourraient s'appliquer ces indications ?

— Des mendiants on en voit parfois sur la route. Cependant ils se tiennent plus volontiers entre Choisy-le-Roi et Villeneuve, où se trouvent beaucoup de maisons riches et de bourgeois ; quant aux vagabonds, vous savez, monsieur le juge, les environs de Paris en sont pleins, mais ils ne se montrent guère que la nuit... et la nuit, nous dormons.

— C'est juste !

A ce moment, le maréchal de logis et ses gendarmes émergèrent du bois des deux côtés du chemin.

— Eh bien ! quelles découvertes, messieurs ? demanda le juge d'instruction.

— Aucunes, répondit le sous officier, si ce n'est quelques empreintes assez confuses, trouvées à gauche et à droite des taillis, dans les parties avoisinant le sentier. Nous avons battu tout le bois, fouillé les taillis, les fourrés, les buissons, sans trouver trace de Dominique. Il est certain pour nous qu'il n'est pas dans le bois.

— Etrange ! fit le magistrat. Les empreintes, vous les avez relevées ?

— Oui, monsieur le juge d'instruction.

— Vous les remettrez à M. le commissaire de police, qui se livrera de son côté à toutes les investigations nécessaires, et me transmettra ses découvertes et les vôtres. Allez, messieurs ! continuez vos recherches.

Le croquis du médecin était terminé et fut remis au juge d'instruction.

— Nous n'avons plus rien à faire ici, messieurs, dit le magistrat. Rentrons au château afin d'y clore notre enquête et de signer le permis d'inhumation. Votre procès-verbal est achevé, docteur ?

— Oui, monsieur le juge d'instruction.

— Quant à ces pauvres bêtes, ajouta le magistrat parlant des chevaux, ce serait un acte de barbarie de les laisser souffrir plus longtemps. Vous les ferez abattre, monsieur le commissaire, et vous ferez conduire la voiture au château. Au besoin elle servira comme pièce de conviction. Vous la mettrez sous scellés.

Il était onze heures quand on rentra aux Petites-Loges.

Sur les ordres de Me Bresson, un déjeuner avait été servi pour le magistrat et ses assistants.

Après le déjeuner, le juge d'instruction acheva son travail. Le médecin, qui était venu en voiture, offrit de le conduire, ainsi que son greffier, à la gare de Choisy-le-Roi.

— Le cheval est attelé, messieurs, leur dit-il. Partons, si vous voulez bien.

A ce moment, une voiture s'arrêtait à la grille.

Un vigoureux coup de sonnette appela l'attention de tout le monde.

Le juge d'instruction se retourna :

— Mais je ne me trompe pas, dit-il tout surpris et après avoir jeté un regard vers l'arrivant. C'est Me Petit, l'avoué !... Quelle affaire l'amène ?

Il fit quelques pas sur le perron, au-devant de l'avoué qui s'avançait sa serviette sous le bras.

— Eh ! mon cher avoué, s'écria le juge d'instruction, que venez-vous faire ici ?

Assister à une apposition de scellés après décès. Je précède de quelques instants le juge de paix et son greffier.

— Mais pourquoi une apposition de scellés ?

— Est-ce que Robert Bey n'est pas mort ?

— Si.

— Eh bien ?

— Eh bien, quelle nécessité y a-t-il d'une semblable formalité...? Au nom de qui agissez-vous ?

L'avoué se pencha vers le magistrat et lui dit quelques mots à l'oreille.

— Oh ! oh ! fit le juge devenu subitement très sérieux. C'est exact ce que vous me dites là !

L'avoué frappa sur sa serviette et répondit :

— J'en apporte la preuve.

— En ce cas, je ne pars plus.

Et s'adressant au médecin :

— Monsieur le docteur, vous pouvez partir seul, je reste !...

Quel mystérieux incident venait donc de se produire ?

IV

Robert Bey n'ayant pas de sépulture de famille à Paris, on décida que l'inhumation se ferait au petit cimetière du village d'Orly, le lendemain, à neuf heures du matin.

Aucun fait nouveau ne troubla le reste de la journée, qui fut employée aux préparatifs de l'enterrement. Quant à l'apposition des scellés, à la suite d'une conférence tenue entre le magistrat Me Petit et le juge de paix, cette form